



## Indivision et travaux d'amélioration / mise aux normes

Par **ddlm**, le **05/02/2009** à **23:10**

je suis en indivision sur une maison, avec 50% des parts.

mon "partenaire" veut faire des travaux d'amélioration (généraliser l'eau courante, mettre le tout à l'égout, mettre l'électricité aux normes,...). Puis-je m'y opposer, même s'il propose de payer les travaux?

... compte tenu de l'état de délabrement de la maison, et de son refus de faire autrefois des travaux, j'ai été obligé de construire ailleurs. Je ne tiens pas à ce qu'il fasse main basse sur le bien, maintenant qu'il a "le champ libre" !